



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Nous, Maire de la Ville de LA LOUPE
Vu, la demande de l'entreprise SAS BOIS CYRIAC – 2 Le Champ du Chemin – 28240 Saint-Victor-de-Buthon en date du **25 septembre 2025** tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule nacelle au droit du n° 58 rue de l'Eglise – 28240 La Loupe, le temps de procéder aux travaux de démoussage de la toiture,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code pénal,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
Considérant que ce stationnement constitue une gêne pour la circulation de tous véhicules et des piétons,

Arrêté n° 248/2025

ARTICLE 1 : L'entreprise SAS BOIS CYRIAC est autorisée à stationner un véhicule nacelle au droit de l'immeuble sis 58 rue de l'Eglise – 28240 La Loupe, le temps de procéder aux travaux décrits ci-dessus **du 15 au 17 octobre 2025.**

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des barrières et panneaux de stationnement interdit, le dévoiement piétons incomberont entièrement au pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire a la charge et la responsabilité de la protection et de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur les véhicules de façon visible.

ARTICLE 5 : Tout arrêt ou stationnement aux dates et endroits définis au présent arrêté sera considéré comme gênant en référence à l'article R417.10 du Code de la Route.

ARTICLE 6 : Le pétitionnaire devra garantir un passage sans danger pour les piétons sur les trottoirs, pendant toute la durée du stationnement.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie, les services communaux et l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une ampliation sera adressée aux services départementaux.

Fait à LA LOUPE, le **13 octobre 2025**
Certifié exécutoire par l'Adjointe au Maire,



Pour le Maire
L'Adjointe au Maire,



Dominique WAGNER

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville – 28240 LA LOUPE – Site : www.ville-la-loupe.com

Tél. : 02.37.81.10.20

Mél : mairie@ville-la-loupe.com

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h15